



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE AURIAC-LAGAST

**Procès-Verbal et
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2022.**

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Date de la convocation : 14 février 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un février à 20 heures 30.

Le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Yves LATIEULE, Maire.

Présents : Odile ASTOR, Valérie BEDOUET-LONG, Serge BONNEFILLE, Hugo DEJEAN, Pierre GINESTE, Serge GIRARD, Geneviève NOUYRIGAT, Etienne SERIN, Emma SINGLA, Lionel THUBIERES.

Absent :

Emma SINGLA a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Avis du conseil municipal sur le projet d'élaboration du PLUI de la Communauté de communes du Réquistanais.
- Décision participation pour charges cantine et périscolaire école publique Cassagnes-Bégonhès.
- Préparation budget primitif 2022 :
 - Vote des subventions aux associations.
 - Programmes futurs en investissement.
- Questions diverses.

Projet d'élaboration du PLUI arrêté par le Conseil communautaire. AVIS de la commune.
DCM n° 20220221.01 – Vote 10 pour - 1 abstention.

Monsieur le Maire présente la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2021 arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Réquistanais ainsi que le dossier présentant l'étude avec ses différentes phases. L'arrêt du projet de PLUI constitue la formalisation du projet retenu avant mise à enquête publique. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le présent projet de PLUI arrêté.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 abstention :

- Donne un avis favorable au présent projet arrêté.

Participation de la commune charges cantine et accueil périscolaire Ecole primaire publique de Cassagnes-Bégonhès.
DCM n°2022021.02 – vote 11 pour.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier de la commune de Cassagnes -Bégonhès, sollicitant une participation financière pour les six élèves domiciliés sur notre commune et scolarisés à l'école publique de Cassagnes- Bégonhès pour des charges de cantine et d'accueil périscolaire. Un état détaillé des charges est présenté pour l'année 2020, il s'élève à 325.85 € par élève pour les frais de cantine et 131.41 € pour les frais périscolaires.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette participation, celle-ci n'étant pas obligatoire.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE

- De participer pour les charges de cantine calculée sur l'année 2020 sur la base d'un montant de 325.84 € par élève soit un montant total de 1955.04 € pour six élèves scolarisés.
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2022.

Vote subvention OGEC Cassagnes-Bégonhès. Budget 2022.

DCM n° 20220221.03 – vote 8 pour – 2 abstentions.

Monsieur Yves LATIEULE, en tant que président de l'OGEC, ne prend pas part à la délibération et s'absente.

Madame Valérie BEDOUET-LONG, adjointe, expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le montant attribué en subvention à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de Cassagnes-Bégonhès dans le cadre du vote du budget primitif 2022, elle précise que quatre enfants sont scolarisés en primaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'attribution et l'inscription de la subvention au budget primitif 2022 comme suit :

- OGEC ----- 2 000 € (Soit 500 € par enfant)

Vote subventions fonctionnement associations.

DCM n° 20220221.04 – vote 11 pour.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur le montant attribué en subvention de fonctionnement pour les associations.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur les montants à inscrire au budget primitif 2022.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR Cassagnes-Auriac	500.00 €
Antenne solidarité	200.00 €
Auriac Quoi	500.00 €
FNACA	150.00 €
Le Cantou	500.00 €
Pareloup Céor Jeunes	90.00 €
Société Chasse Auriac	300.00 €

Programmes à inscrire en section d'investissement budget primitif 2022.

Monsieur le Maire énumère les programmes 2021 inscrits en restes à réaliser :

Adressage	15 000 €	Site internet	1 500 €
Matériel	1 218 €	Ravalement façade salle fêtes	10 000 €
Toiture remise presbytère	3 200 €	Eclairage public	5 000 €

Le conseil municipal après discussion décide d'ouvrir les programmes suivants pour 2022 :

- Mise en sécurité RD dans le bourg : 9 000 €
- Aménagement espace public ancien terrain de foot : 50 000 €.

Questions diverses :

- Point sur les travaux de voirie 2022 – Amélioration de voirie par la Communauté de communes du Réquistanais. Devis estimatifs.
VC 4 de La Roque au Roube.

Fin de réunion.